

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1285/SG agréant la Banque de l'Indochine pour se porter caution de titulaires de marchés publics

n° 69-1285/SG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
27 août 1969

Numéro JO
n° 18 du 10/09/1969

Date du numéro
10 septembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

La Banque de l'Indochine ayant constitué le cautionnement prévu, est agréée pour se porter caution personnelle et solidaire de titulaires de marchés publics, en application des dispositions de la délibération n° 2/7° L du 12 décembre 1968 portant Code des IMarchnes publics. Les engagements à souscrire en qualité de caution devront être conformes au modèle annexé à l'arrêté n° 69-470/SG du 20 mars 1969.